Grappe Belgique

-- Actions --

Actions

Régularisation maintenant

Michèle Gilkinet, Frédéric Supiot

vendredi 27 juin 2008

Quelques jours après l'adoption de la directive dite "de la honte" par les droites européennes au parlement de Strasbourg, il faut savoir que le gouvernement belge mène une politique de répression vis-à-vis des sans-papiers qui n'a pas grand-chose à envier à son homologue français. Actuellement, à l'église du Béguinage, non loin de la place De Brouckère, en plein centre de Bruxelles, a lieu depuis maintenant le 8 mai une grève de la faim dans un quasi-silence médiatique assourdissant.

Malgré le boulot formidable des équipes médicales et des associations de défense locales des sans-papiers, certains commencent à craquer psychologiquement et il y a même eu une tentative de suicide. Sur le plan neurologique, beaucoup nous ont apparu cérébrolésés comme il est malheureusement de règle lors de grèves de la faim aussi longues.

Dans ce contexte une pétition a été initiée.

Ils/elles comptent sur vous.

Vous pouvez la signer ici :

http://www.lapetition.be/en-ligne/regularisation-maintenant-regularisatie-nu-2591.html

Pour rappel, il y a également une manifestation organisée ce dimanche 28 juin. Voir :

http://grappebelgique.be/article.php3 ?id_article=797

Merci de votre attention et faites passer sur vos listes. Cordialement.

Frédéric Supiot (Bruxelles)

Michèle Gilkinet (Villers-la-Ville)

Texte de la pétition :

Au cœur de Bruxelles, plus de 150 personnes sont aujourd'hui (26 juin 2008) à 50 jours de grève de la faim. Ces personnes n'ont donc plus que quelques jours à vivre. Elles sont en grève de la faim pour réclamer la mise place d'une régularisation des sans-papiers conforme au contenu de l'accord de gouvernement fédéral intervenu en mars dernier. Hors le gouvernement fédéral semble incapable de s'accorder sur un texte qui traduise concrètement son propre accord.

Indépendamment de ce que l'on pense des grèves de la faim comme moyen de pression, il y a une vraie URGENCE.

Le maintien dans la clandestinité de milliers de personnes ayant leurs attaches dans notre pays, dans nos quartiers, est inacceptable. Le fait que des personnes qui travaillent en Belgique soient exploitées et privées des droits qui doivent être associés au travail l'est aussi.

Il faut une procédure de régularisation transparente et la création d'une commission indépendante de régularisation MAINTENANT.

Pour plus d'informations sur la directive de la honte, voir :

http://grappebelgique.be/breve.php3 ?id_breve=669

http://grappebelgique.be/article.php3 ?id_article=581